

Charte d'utilisation de BYOD (bring your once device) Ou AVAN (Amener votre appareil numérique)	2015/2016
--	------------------

Qu'est-ce que le BYOD ?

C'est permettre à l'élève d'utiliser leur propre matériel informatique en classe. Il peut amener son smartphone, sa tablette ou son ordinateur portable, le connecter au réseau de l'école et s'en servir en classe à la demande de son enseignant.

Pour le bon déroulement de cette expérience, l'utilisation des appareils numériques est encadrée par la présente charte.

L'élève s'engage à respecter :

↳ Le matériel :

- Qu'il apporte en classe
- Que les autres apportent en classe
- Que l'école met à sa disposition
- Ne pas utiliser le matériel quand cela n'est pas proposé
- Ne pas utiliser son matériel pour des activités autres que celles demandées

↳ La confidentialité des données :

- De l'école
- De ses camarades

↳ La loi, par la messagerie ou internet :

- Ne pas faire de publicité pour un produit, une religion, ou un parti politique
- Ne pas insulter ou dire du mal de quelqu'un
- Ne pas utiliser d'images ou de mots violents
- Ne pas distribuer de la musique, des images ou des textes sans l'autorisation de leur auteur
- Ne pas faire de copie de logiciels payants

L'école s'engage à :

- Respecter
 - la confidentialité des données de chacun des élèves
 - la sécurité des données personnelles
- Assurer la sécurité des données personnelles en :
 - En interdisant l'accès à des sites indésirables grâce à :
 - Protection par un moyen physique (cable, ...)
 - Protection par un logiciel (icra, code d'accès...)
 - Autre :
- Mettre à disposition :
 - Un accès internet relayé par des bornes wifi pour permettre la connexion sécurisée du matériel des élèves
 - Créer un site internet (dans un but éducatif, la création sera vérifiée par un enseignant responsable de la publication.)
 - Une messagerie électronique :
 - Une adresse pour l'école :
 - Une adresse par classe :
 - Une adresse par élève :
- Mettre à disposition un lieu sécurisé pour le stockage éventuel du matériel personnel

- Vérifier que son assurance prend bien en compte la casse éventuelle du matériel dans le cadre de l'utilisation en classe

Les parents

- Acceptent que leur enfant utilise l'outil informatique en classe
 - Oui
 - Non
- Acceptent que leur enfant amène son matériel en classe :
 - Oui
 - Non
- Acceptent que leur enfant prête occasionnellement son matériel à un autre élève lors d'un travail commun
 - Oui
 - Non
- Acceptent la diffusion des productions de leur enfant
 - Oui
 - Non
- Acceptent que leur enfant soit filmé ou pris en photos et que certaines images soient diffusées
 - Oui
 - Non

La Directrice	L'enseignant	L'élève	Les parents
I. ZANCANARO-EMERIC	S. DESCOMBES		

ECOLE ELEMENTAIRE de LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Cidex 202-D 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY Tél : 03 85 36 70 32 courriel : 0711153t@ac-dijon.fr